

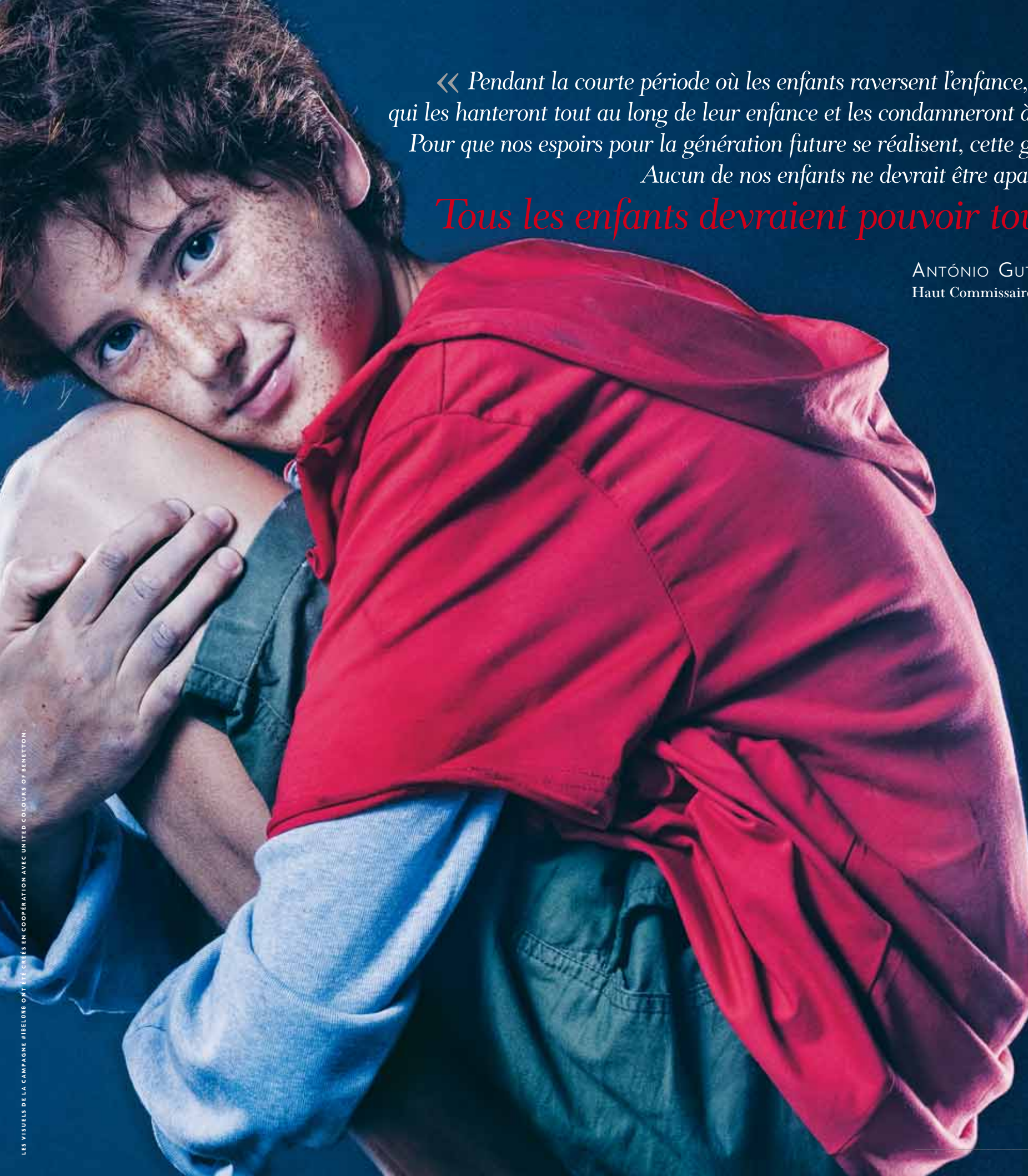


JE SUIS LÀ, J'EXISTE

L'URGENTE NÉCESSITÉ
DE METTRE FIN À L'APATRIDIE

#IBELONG





« Pendant la courte période où les enfants raversent l'enfance, l'apatridie peut être la source de graves problèmes qui les hanteront tout au long de leur enfance et les condamneront à une vie de discrimination, de frustration et de désespoir. Pour que nos espoirs pour la génération future se réalisent, cette génération doit constituer une partie importante du présent. Aucun de nos enfants ne devrait être apatride.

Tous les enfants devraient pouvoir tout simplement exister. »

ANTÓNIO GUTERRES
Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Les enfants apatrides sont nés dans un monde où ils connaîtront la discrimination toute leur vie ; leur statut affecte profondément leur capacité d'apprendre, de grandir et rend quasi impossible la réalisation de leurs ambitions et de leurs rêves pour un avenir meilleur.

Un enfant apatride naissant quelque part dans le monde au moins toutes les 10 minutes, le problème va croissant. Dans les pays où vivent les 20 populations apatrides les plus nombreuses, 70 000 enfants apatrides au moins naissent chaque année.

Naître apatride a de lourdes répercussions. Dans plus de 30 pays, les enfants ont besoin de documents prouvant leur nationalité pour bénéficier de soins médicaux. Dans au moins 20 pays, les enfants apatrides ne peuvent pas être légalement vaccinés.

L'objectif de ce rapport est d'aller au-delà des statistiques et d'offrir des témoignages directs d'enfants et de jeunes sur la manière dont l'apatridie les affecte.

En juillet et août 2015, dans sept pays différents, le HCR a recueilli les témoignages de plus de 250 enfants et jeunes¹, et ceux de leurs parents et de leurs tuteurs. Le propos était qu'ils racontent leur expérience d'enfants apatrides.

Il s'agit de la première étude portant sur les opinions des enfants et des jeunes dans plusieurs zones géographiques. La plupart des enfants et des jeunes n'avaient encore jamais parlé de leur vie en tant qu'apatrides.

Ce rapport souligne à quel point le fait de n'être reconnu par aucun pays comme ressortissant peut créer des barrières insurmontables en matière d'éducation et de soins de santé et entraver toute perspective d'emploi. Il révèle le poids psychologique dévastateur de l'apatridie et ses conséquences graves non seulement pour les jeunes, qui ont tout l'avenir devant eux, mais aussi pour leur famille, leur communauté et leur pays. Il montre l'urgence de stopper et de prévenir l'apatridie chez les enfants.

¹ Jusqu'à l'âge de 24 ans.

ÉDUCATION

« Tout enfant devrait avoir le droit d'étudier et d'apprendre. C'est la chose la plus importante. »

BOON, 16 ANS, THAÏLANDE

Les consultations du HCR avec les enfants et les jeunes apatrides ont révélé qu'ils étaient confrontés à de nombreux défis pour pouvoir poursuivre leur scolarisation. Dans certains cas, les écoles refusent d'admettre ceux qui ne possèdent pas la nationalité du pays ou appliquent aux étrangers des frais d'inscription beaucoup plus élevés, rendant leur scolarité inabordable. Dans d'autres cas, les enfants apatrides se voient refuser l'accès aux examens de fin d'études ou retirer les diplômes et les certificats équivalents déjà obtenus, ce qui entrave leur progression vers l'enseignement supérieur et limite de meilleures perspectives d'emploi. Ces enfants ne peuvent pas non plus prétendre à des bourses d'études ou à des prêts pour étudiant. Quel que soit l'obstacle, le résultat est toujours le même : un jeune apatride de nouveau dans l'incapacité de réaliser son potentiel.

SANTÉ

« Pourquoi dois-je souffrir ainsi ? »

PRATAP, 15 ANS, MALAISIE

De nombreux jeunes apatrides et leurs parents ont dû renoncer à un traitement médical professionnel, même en cas de blessures graves ou de maladie. Les restrictions à la liberté de circulation, les coûts médicaux prohibitifs imposés aux étrangers, la discrimination et l'absence d'éducation à la santé ont souvent concouru à entraver l'accès aux soins de santé des jeunes interrogés par le HCR. Dans certains cas, l'absence de documents prouvant leur nationalité a contraint les femmes enceintes à accoucher chez elles et non pas à l'hôpital. De ce fait, l'enregistrement des naissances devient compliqué. Même les personnes ayant pu acquérir la nationalité à l'âge adulte continuent de porter le poids psychologique de leur enfance d'apatride.

ÊTRE ENFANT

« Je ne joue pas au baseball cet été. »

JOE, 13 ANS, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Outre la privation de leurs droits à l'éducation et à la santé, l'apatridie entrave également la liberté des enfants dans d'autres domaines : la sécurité, le jeu, la découverte. L'apatridie les empêche d'être simplement des enfants. Étiquetées « étrangères » dans ce qu'elles considèrent comme leur propre pays, de nombreuses personnes ont été confrontées très jeunes à la discrimination. Pour certaines, des expériences particulières les forcent à grandir beaucoup trop rapidement : le travail précoce, la vie dans un hébergement peu sûr, le harcèlement des autorités, etc. Dans des cas plus extrêmes, des filles et des garçons apatrides ont été exposés à l'exploitation et à de la maltraitance.

EMPLOI

« Les portes du monde me sont fermées. »

JIRAIR, 19 ANS, GÉORGIE

Faute de solution, l'apatridie crée de nouveaux blocages insurmontables lors du passage de l'adolescence à l'âge adulte. De nombreux jeunes consultés, jeunes femmes et jeunes hommes apatrides, disent que leur plus grande frustration vient de l'absence d'un emploi correspondant à leurs capacités, leur potentiel et leurs ambitions. Les obstacles à l'éducation et à la liberté de circulation limitent considérablement les opportunités d'emploi. À cause d'eux, de nombreuses personnes sont dans l'impossibilité de rompre le cycle éternel de la pauvreté et de la marginalisation. Or, les impacts de l'apatridie se transmettent d'une génération à l'autre. Tous les jeunes adultes apatrides interrogés mènent une vie qui leur permet de satisfaire les besoins de base, mais ils sont très loin de l'avenir dont ils avaient rêvé.

SOLUTIONS

Je suis là, j'existe



Le message le plus fort issu des consultations menées auprès des enfants et des jeunes est leur sentiment d'identification aux pays dans lesquels ils sont nés et ont vécu toute leur vie. Dans la plupart des cas, la meilleure solution contre l'apatridie consiste à transformer les liens existant entre un enfant et le pays dans lequel il est né et a grandi en contrat juridique de la nationalité. Il est essentiel que cela puisse se faire le plus tôt possible afin qu'aucun enfant ne grandisse dans l'indignité de l'apatridie et les préjudices qu'elle entraîne.

La prévention et la résolution de l'apatridie chez les enfants constituent l'un des principaux objectifs de la Campagne du HCR visant à mettre fin à l'apatridie d'ici 10 ans, soit d'ici 2024. Pour atteindre cet objectif, le HCR prie tous les États d'adopter les mesures suivantes conformément au Plan d'action mondial pour mettre fin à l'apatridie :

- Permettre aux enfants d'obtenir la nationalité du pays dans lequel ils sont nés, pays où ils seraient sinon apatrides ;
- Abroger les lois qui empêchent les mères de transmettre leur nationalité à leurs enfants afin que leurs droits soient identiques à ceux du père ;
- Supprimer les lois et les pratiques qui privent les enfants de la nationalité en raison de l'appartenance ethnique, de la race ou de la religion ;
- Garantir l'enregistrement universel des naissances afin de prévenir l'apatridie.



© HCR / R. ARNOLD

En juillet et août 2015, le HCR s'est entretenu avec plus de 250 enfants et jeunes², ainsi qu'avec leurs parents et tuteurs, la société civile et les gouvernements de sept pays (Côte d'Ivoire, République dominicaine, Géorgie, Italie, Jordanie³, Malaisie et Thaïlande⁴) afin qu'ils racontent leurs expériences d'enfants apatrides. C'était la première fois qu'une consultation aussi complète et concernant autant de pays était menée dans l'objectif de recueillir les opinions des enfants et des jeunes apatrides. C'était également la *première fois* que la plupart de ces jeunes racontaient leur vie en tant qu'apatrides à quelqu'un.

S'appuyant sur des témoignages individuels recueillis au cours des consultations, le présent rapport montre à quel point l'apatridie peut porter atteinte à la capacité des enfants d'apprendre, de grandir, de jouer et de mener une vie fructueuse et épanouissante. Il souligne comment l'apatridie peut créer des barrières insurmontables qui empêchent l'accès à l'éducation et à des soins de santé adéquats et entravent les perspectives d'emploi. Il révèle le poids psychologique dévastateur de l'apatridie non seulement pour les jeunes mais aussi pour leur famille, leur communauté et leur pays.

Actuellement, plusieurs millions d'enfants regardent leur enfance s'écouler sans avoir le sentiment d'appartenance et de protection lié à la nationalité. Cela est d'autant plus surprenant que le degré de développement



du cadre international des droits de l'homme en matière de protection des droits de l'enfant, notamment le droit de tout enfant à une nationalité, s'est élevé. Ce droit est protégé en vertu de l'article 7 de la Convention des Nations

Unies relative aux droits de l'enfant, un traité ratifié par 194 pays sur 196. Il est également repris dans de nombreux autres instruments internationaux et régionaux. Comme l'a récemment conclu le Comité africain sur les droits et le bien-être de l'enfant: «Être apatride en tant

qu'enfant constitue généralement l'antithèse de l'intérêt supérieur de l'enfant⁵.»

Aucun enfant ne devrait être apatride. Qu'un enfant soit demeuré apatride en raison de lois discriminatoires relatives à la nationalité ou pour d'autres raisons, il est totalement possible de prévenir l'apatridie chez les enfants. Le fait de reconnaître le préjudice causé par l'apatridie de l'enfance, et de mettre en œuvre des mesures juridiques et pratiques simples pour la prévenir, permettra aux gouvernements de garantir que les liens très réels entre les enfants et leur pays sont reconnus par l'octroi de la nationalité.

Consultations
avec des enfants et
de jeunes apatrides
en Malaisie.

2. Jusqu'à l'âge de 24 ans.

3. En Jordanie, les consultations se sont limitées à la prévention de l'apatridie parmi les enfants réfugiés syriens.

4. Ces pays ont été sélectionnés en raison de l'existence de populations connues comme apatrides ou à risque (Jordanie), en tenant compte d'une diversité géographique.

5. Comité africain sur les droits et le bien-être de l'enfant, Mineurs nubiens contre Kenya, Décision, 22 mars 2011.

LES PRINCIPALES CAUSES DE L'APATRIDIE CHEZ LES ENFANTS

DISCRIMINATION

La discrimination — fondée sur l'appartenance ethnique, la race, la religion ou genre — constitue la principale cause d'apatridie dans le monde. La majorité de la population apatride connue dans le monde appartient à un groupe minoritaire, et au moins 20 pays conservent des lois sur la nationalité qui privent de nationalité ou permettent le retrait de la nationalité pour des motifs d'appartenance ethnique, de race, de religion, de langue ou de handicap.

Dans certains pays, même lorsque la loi n'est pas discriminatoire, la pratique peut être très différente. Par exemple, en République dominicaine, bien que le droit à la nationalité soit clairement énoncé dans la loi, les personnes d'ascendance haïtienne sont fréquemment privées de la nationalité dominicaine par les services de l'état civil.

Dans le monde entier, 27 pays possèdent des lois sur la nationalité qui ne permettent pas aux femmes de transmettre leur nationalité à leurs enfants sur un pied d'égalité avec les hommes. Cela peut rendre un enfant apatride lorsque le père est apatride, décédé, lorsqu'il a abandonné sa famille, ou qu'il ne veut pas ou ne peut pas transmettre sa nationalité. «Mes enfants n'ont pas de nationalité parce que leur grand-père était également apatride, de même que leur père, et je ne peux rien faire pour mes enfants. Dans le système libanais, la mère ne peut pas transmettre sa nationalité à ses enfants ou à

son mari. [...] Si la situation de mes enfants ne change pas, ils n'ont pas d'avenir», affirme Amal, une ressortissante libanaise, mère de Rama, 9 ans, apatride.

En Italie, une demande personnelle ou une déclaration de volonté individuelle est exigée pour acquérir la nationalité par naturalisation. Christina, une jeune femme née apatride en Italie mais ayant désormais droit à la nationalité italienne après avoir atteint l'âge de 18 ans, est handicapée physiquement et intellectuellement. Il lui est difficile de comprendre le concept de citoyenneté, et encore moins de consentir à l'acquisition de la nationalité italienne ou de soumettre une demande personnelle. Par conséquent, elle a été privée de la possibilité de soumettre une demande de nationalité, ce que son père Sandokan, un Rom apatride, trouve impossible à admettre: «Pour ma fille, le droit à la nationalité est le seul droit qu'elle possède.»

Annick, 13 ans, Côte d'Ivoire.



Christina, 18 ans,
et sa famille, Italie.

©HCR / F. MARTINO

LACUNES DANS LES LOIS SUR LA NATIONALITÉ

Les garanties contre l'apatridie à la naissance contenues dans les lois sur la nationalité empêchent que l'apatridie soit transmise d'une génération à l'autre. Elles contribuent aussi à éviter l'apatridie lorsque les parents possèdent une nationalité mais ne peuvent pas la transmettre à leur enfant, ou lorsqu'un enfant a été abandonné et que les parents sont inconnus. Plus de la moitié des États dans le monde n'ont pas prévu de garanties, ou elles sont inadéquates, dans leurs lois sur la nationalité permettant d'accorder la nationalité aux enfants nés apatrides sur leur territoire. Dans certains cas, les lois sur la nationalité contiennent des garanties, mais leur application présente des lacunes. C'est une cause majeure d'apatridie chez les enfants — au moins 70 000 enfants apatrides naissent chaque année dans les pays où vivent les 20 populations d'apatrides les plus importantes.

Les enfants abandonnés dont les parents ne peuvent pas être identifiés (les enfants trouvés) constituent un autre groupe à risque. Presque un tiers des États n'ont pas de dispositions dans leurs lois sur la nationalité prévoyant d'octroyer la nationalité à ces enfants sur leur territoire. En Côte d'Ivoire, par exemple, l'absence de cette garantie combinée à l'histoire d'immigration et de guerre civile de ce pays signifie que, parmi une population apatride estimée à 700 000 personnes, 300 000 d'entre elles sont considérées comme étant des enfants trouvés.

Annick (13 ans) a été confiée à ses grands-parents en Côte d'Ivoire alors qu'elle était très jeune. Quelques années plus tard, ses grands-parents sont décédés. Elle

a donc été confiée à une famille de la même ethnie. Comme sa naissance n'avait jamais été enregistrée, il n'existe aucune preuve officielle de ses liens de parenté. Sa famille d'accueil a essayé en vain de retrouver une personne en mesure de témoigner de ses liens de parenté. Les autorités estiment que ses parents sont inconnus, ce qui signifie qu'elle ne peut pas être considérée comme une ressortissante ivoirienne et elle demeure apatride.

ABSENCE D'ENREGISTREMENT DE LA NAISSANCE

En l'absence d'enregistrement de leur naissance, il peut s'avérer difficile pour les personnes concernées de prouver qu'elles possèdent les liens pertinents avec un État leur donnant droit à la nationalité, et cela crée donc un risque d'apatridie. Cela tient au fait que l'enregistrement de la naissance indique où la personne est née et qui sont ses parents — des informations essentielles nécessaires pour établir quelle nationalité un enfant peut acquérir.

L'absence d'enregistrement de la naissance crée un risque particulièrement élevé d'apatridie pour certains groupes spécifiques comme les réfugiés et les migrants, ainsi que les populations nomades et frontalières. L'enregistrement de la naissance revêt donc une importance vitale, par exemple, pour les enfants réfugiés syriens nés dans des pays d'asile, dont beaucoup ont été séparés de leurs parents ou de leurs familles; cela contribuerait à prévenir l'apatridie parmi ces enfants, à garantir leur reconnaissance en tant que ressortissants syriens et à leur permettre de rentrer en Syrie lorsque les conditions seront propices.

ÉDUCATION

Les enfants et les jeunes consultés pour ce rapport ont été confrontés à de nombreux défis pour pouvoir poursuivre leur scolarisation. Dans certains cas, les écoles ont refusé d'admettre ceux qui ne possédaient pas la nationalité du pays ou ont exigé les frais d'inscription applicables aux étrangers, rendant la scolarité inabordable. Dans d'autres cas, les enfants apatrides se sont vu refuser l'accès aux examens finaux ou retirer leurs diplômes et leurs certificats de fin d'études, entravant leur progression vers l'enseignement supérieur et de meilleures perspectives d'emploi. Ces enfants ne pouvaient fréquemment pas prétendre à des bourses d'études ou à des prêts pour étudiants. Même quand d'autres facteurs étaient favorables, les opportunités d'éducation ont été abrégées parce que les jeunes apatrides n'avaient pas la permission de se déplacer à l'intérieur ou au-delà des frontières du pays. Quel que soit l'obstacle, le résultat est toujours le même: un autre jeune apatride dans l'incapacité de réaliser son potentiel.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE : PAS TOUJOURS UN DROIT

Presque tous les jeunes apatrides avec lesquels le HCR s'est entretenu ont pu fréquenter l'école primaire. Si la

République dominicaine, l'Italie, la Malaisie et la Thaïlande ne limitent pas l'accès des enfants apatrides à l'enseignement primaire, en Côte d'Ivoire et en Géorgie des documents d'identité sont officiellement exigés. Malgré cela, presque toutes les personnes consultées ont trouvé un moyen d'aller à l'école primaire, mais pas sans mal et en comptant souvent sur la souplesse et la bonne volonté des directeurs d'école et des enseignants.

Un certain nombre de parents et d'enfants ont raconté qu'ils avaient dû régulièrement persuader le personnel de leur laisser la porte de l'école ouverte. «Si vous n'avez pas de documents, on vous ennuie avec ça à l'école tout le temps et c'est embarrassant. Mais j'ai pu terminer l'école grâce à l'aide de mes enseignants», déclare Isabella, une jeune femme apatride d'ascendance haïtienne en République dominicaine.

Cela a aussi été le cas de Ketii (19 ans), en Géorgie. Elle affirme qu'elle a pu fréquenter l'école uniquement parce que le directeur de l'école a eu pitié d'elle. Elle manifeste un fort sentiment de gratitude envers ce fonctionnaire qui aurait été tenu personnellement responsable si les autorités avaient découvert qu'il autorisait une enfant apatride sans papiers à fréquenter l'école.



Thida, 18 ans,
Thaïlande.

©HCR / R. ARNOLD

OBSTACLES POUR ACCÉDER À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Bien que la majorité des jeunes consultés ait exprimé le fort désir d'obtenir un diplôme de l'enseignement secondaire et d'étudier à l'université, seul un très petit nombre ont pu réaliser l'une ou l'autre de ces ambitions. En Côte d'Ivoire et en République dominicaine, la réussite des examens nationaux à la fin du premier cycle du secondaire est une condition préalable pour entrer au lycée. Toutefois, pour passer ces examens, il est souvent exigé de prouver sa nationalité.

En Thaïlande et en Italie, il est souvent difficile de poursuivre l'école au-delà de la troisième. En Thaïlande, bien qu'il n'y ait pas d'obstacles officiels pour accéder à l'enseignement supérieur, les personnes interrogées

ont expliqué en quoi les restrictions aux déplacements imposées aux apatrides dans le pays et l'absence d'accès aux bourses d'études et aux prêts pour étudiants réservés aux ressortissants thaïlandais entravaient leur accès à l'enseignement supérieur. «J'ai de très bonnes notes», explique Patcharee (15 ans), une jeune apatride appartenant à une tribu des collines en Thaïlande. «Je suis même peut-être la meilleure de la classe. Mais à chaque fois qu'il y a une bourse d'étude, elle est attribuée à une personne qui a une carte d'identité.» Sa camarade de classe, Boon (16 ans), exprime un sentiment partagé par beaucoup d'enfants interrogés dans tous les pays: «Tout enfant devrait avoir le droit d'étudier et d'apprendre. C'est la chose la plus importante.»

IMPACT NÉGATIF SUR LA CONFIANCE EN SOI ET LE COMPORTEMENT

Le fait d'avoir à trouver sa voie à travers le système scolaire conduit souvent à des retards au début de la scolarité ou lors du passage au trimestre suivant, ce qui décale les enfants et les jeunes apatrides de plusieurs années par rapport à leurs camarades. Cela aura souvent un impact sur eux, même après l'obtention de la nationalité. Maria, une jeune femme originaire de République dominicaine, explique: «Je n'ai pas pu aller à l'école pendant quatre ans parce que je n'avais pas de certificat de naissance. Quand j'ai finalement obtenu mon certificat de naissance, j'étais soulagée, mais j'avais aussi l'impression d'avoir perdu quatre ans de ma vie.»

Parfois, les pratiques arbitraires des autorités conduisent à ce que les enfants de la même famille aient des statuts différents au regard de la nationalité — et donc des opportunités différentes. «Certains de mes frères et sœurs ont des documents et ont pu aller à l'université. Je suis née des mêmes parents mais je ne peux pas aller à l'université parce que je n'ai pas de documents», raconte Alejandra, une jeune femme apatride née en République dominicaine.

Pour quelques enfants, l'absence de nationalité et l'incapacité d'aller à l'école ont conduit à de graves problèmes sociaux. Dans le cas d'Edwin (16 ans), un jeune

apatride d'origine tamoule en Malaisie, le fait d'avoir été privé de la discipline et de la socialisation à l'école a eu un dur impact. Orphelin dès son plus jeune âge, il a grandi dans une famille d'accueil sans bénéficier de soins ni de soutien adéquats. Dans l'incapacité de fréquenter l'école en raison des frais d'inscription élevés imposés aux personnes dépourvues de carte d'identité comme aux étrangers, il s'est mis à avoir de mauvaises fréquentations et il est tombé dans l'addiction à la drogue et à l'alcool.

Actuellement en voie de réhabilitation, Edwin établit un lien fort entre sa situation et son absence de nationalité: «Si j'avais eu un document montrant que j'étais ressortissant de ce pays, je ne serais probablement pas où je suis aujourd'hui. Je n'aurais probablement pas eu de mauvaises fréquentations et je n'aurais pas pris de mauvaises habitudes. Je serais à l'école en train de poursuivre mes rêves de devenir footballeur dans l'équipe de Malaisie. J'ai mon propre style, qui s'appelle le style Edwin. C'est mieux que le style de Ronaldo, bien qu'il m'ait inspiré.»

BOON,
16 ANS, THAÏLANDE

Edwin, 16 ans, Malaisie.

«*Tout enfant devrait avoir le droit d'étudier et d'apprendre. C'est la chose la plus importante.*»

PRATAP,
15 ANS, MALAISIE

« Pourquoi dois-je souffrir ainsi ? »

Plus de 30 pays exigent des documents pour soigner un enfant dans une structure de santé. Dans au moins 20 pays, les enfants apatrides ne peuvent pas être légalement vaccinés. Les restrictions à la liberté de circulation, les coûts médicaux prohibitifs imposés aux étrangers et la discrimination ont concouru à entraver l'accès aux services de soins de santé de nombreux enfants et jeunes apatrides interrogés. Cela non seulement a affecté leur capacité de participer à des programmes de prévention en matière de santé infantile, mais a aussi incité certaines personnes à remettre ou à renoncer à un traitement médical professionnel, même en cas de maladie ou de blessure grave. Le poids psychologique de leur enfance en tant qu'apatrides avait également eu de graves conséquences pour certains jeunes en termes de confiance en soi et de perspectives futures, même quand ils avaient été en mesure d'acquérir la nationalité à l'âge adulte.

OBSTACLES AUX SOINS

Beaucoup de participants consultés ont déclaré avoir rencontré des difficultés pour accéder aux soins de santé faute de documents d'identité. En Italie, des parents roms indiquaient que comme leurs enfants apatrides ne pouvaient pas bénéficier des services publics de pédiatrie ou de la sensibilisation à la santé infantile, ils devaient les emmener aux services des urgences des hôpitaux publics, même pour des petits bobos. Sandokan, le père rom apatride de la jeune handicapée Christina, affirme : « Il est important pour les parents d'être sensibilisés à la santé infantile par des pédiatres qualifiés. Vous n'obtenez pas d'informations sur la nutrition et l'immunisation aux services des urgences d'un hôpital. Mais c'est votre seule option pour recevoir des soins, même pour un simple mal de gorge. »

En Malaisie, les parents et tuteurs de jeunes enfants apatrides souffrant de handicaps profonds ont évoqué

les difficultés auxquelles ils avaient été confrontés pour tenter d'accéder aux soins et aux services publics pour ces enfants. Santosh, le père qu'un garçon de 14 ans atteint de spina bifida, n'a jamais pu obtenir un fauteuil roulant subventionné par l'État, indispensable pour la mobilité de son fils. Il a finalement réussi à réunir les fonds par l'intermédiaire d'une ONG communautaire. En Italie, Sandokan s'inquiète constamment de la santé de sa fille handicapée et de sa capacité à prendre soin d'elle sans soutien de l'État. « Tant que je suis là, je peux m'occuper d'elle, dit-il, mais je ne pourrai pas m'occuper d'un enfant handicapé pendant encore 30 ou 40 ans. »

BARRIÈRE DU COÛT

Le coût élevé des traitements a constitué l'obstacle le plus important à l'accès aux soins souligné par les participants consultés. Bien que les États offrent souvent des services de santé subventionnés, voire gratuits, à leurs ressortissants, une personne apatride devra souvent payer les frais plus élevés imposés aux étrangers. Cela rend souvent les traitements nécessaires inabordables.

En raison du coût prohibitif des soins appliqué aux personnes non ressortissantes du pays, certains des parents interrogés étaient eux-mêmes nés ou avaient donné naissance à leurs enfants à la maison plutôt qu'à l'hôpital, ce qui rendait difficile l'obtention de documents d'enregistrement des naissances. Dans quelques cas, des parents ont admis avoir envisagé d'utiliser frauduleusement les documents d'identité d'amis ou de voisins. Shanti, la mère d'un garçon apatride d'origine tamoule en Malaisie, déclare : « Mon fils a quatre ans, il n'est jamais allé dans un hôpital. Il est même né à la maison. Pourquoi ? Parce qu'il n'a pas la nationalité. S'il est très malade un jour et qu'il doit aller à l'hôpital, nous emprunterons tout simplement les documents d'identité de quelqu'un d'autre. »

King, 19 ans, Thaïlande.



©HCR / K. SHARTAVA

PRISE DE RISQUES, HUMILIATION ET SÉQUELLES PSYCHOLOGIQUES

Pour certains, il n'était même pas envisageable de rechercher une assistance ou des prêts pour accéder aux soins de santé. Dans l'incapacité de fournir les documents nécessaires pour obtenir un traitement et régler le montant des frais, la famille de Jirair (19 ans), en Géorgie, a pris le risque de le soigner à la maison malgré la gravité de ses blessures. «Quand j'étais plus jeune, dit Jirair, Je me suis cassé la jambe. Il aurait été nécessaire d'aller au service des urgences de l'hôpital, mais nous n'y sommes pas allés parce que nous savions que sans documents [d'identité] nous ne serions pas admis. J'ai été soigné à la maison. J'ai mis beaucoup de temps à guérir. C'était vraiment dur.»

De nombreux participants ont souligné à quel point l'humiliation constante d'être incapable de prouver son éligibilité aux soins constituait un obstacle important. Elena, une maman apatride en République dominicaine, se souvient de la bataille qu'elle a menée pour persua-

der le personnel médical de l'hôpital d'aider son enfant: «C'est humiliant de ne pas pouvoir présenter de documents. Même à l'hôpital, on m'a dit que je ne pourrais pas obtenir de soins pour mon bébé parce que nous n'avons pas de documents. Il a fallu beaucoup de persuasion pour qu'ils nous aident.»

Kavita (22 ans), en Malaisie, explique que le fait d'être apatride l'a fait hésiter à se faire soigner bien qu'elle ait manifestement besoin d'un traitement médical: «Dernièrement, je toussais beaucoup. Puis il y a eu du sang. J'ai été dans une clinique et j'ai pris des médicaments mais cela n'a rien fait. La clinique m'a dit d'aller à l'hôpital, mais c'est très embarrassant d'y aller. Ils posent un million de questions sur ma provenance parce que je n'ai pas de document prouvant ma nationalité. Ils sont méfiants et cela me donne l'impression que je vole quelque chose. Donc je ne peux pas y aller.»

Il est tragique de constater qu'une enfance en tant qu'apatride peut avoir un impact psychologique grave

pour un grand nombre de participants. Les personnes se décrivaient souvent comme «invisibles», «étrangères», «vivant comme une ombre», «comme un chien des rues» ou «bonnes à rien». D'autres, comme Paloma (16 ans), en République dominicaine, décrivait le sentiment paradoxal d'appartenir à une identité tout en étant exclue. Elle déclare: «Je me sens dominicaine, indépendamment de la question des papiers, mais les gens me voient comme moins dominicaine parce que je n'ai pas de documents.» En Malaisie, Kavita, découragée, a eu des idées suicidaires. «Parfois, je me dis que je devrais tenter de me suicider», déclare-t-elle. Mais le fait de penser à sa famille l'en empêche.

Leli (19 ans), apatride depuis sa naissance mais ayant récemment acquis la nationalité italienne, évoque ses difficultés à accepter sa nouvelle identité en tant que ressortissante: «Bien que j'aie désormais la nationalité italienne, dit-elle, le fait d'être apatride reste en vous, comme une marque indélébile.»

« Je ne joue pas au base-ball cet été. »

JOE, 13 ANS,
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

En plus de priver les enfants de leurs droits fondamentaux, l'apatridie a entravé également la liberté des participants de se sentir en sécurité, de jouer, d'être insouciant. D'être simplement des enfants.

Si faire de la compétition sportive et profiter des vacances sont des activités considérées comme évidentes pour la plupart des enfants, la réalité s'est avérée souvent très différente pour les enfants et les jeunes interrogés. Catalogués comme étrangers dans ce qu'ils considèrent comme leur propre pays, ils ont dû subir un traitement différent dès leur plus jeune âge. Certains ont aussi été forcés de grandir beaucoup trop rapidement en étant obligés de travailler très jeunes, de vivre dans un hébergement peu sûr ou de supporter des relations difficiles avec les autorités. Dans des cas plus extrêmes, ces enfants ont été exposés à l'exploitation et à la maltraitance.

GRANDIR TROP VITE

Comme tous les enfants du monde, de nombreux enfants apatrides passent leur temps libre à faire du sport et à rêver à une carrière d'athlète professionnel. Mais ces rêves se brisent les ailes souvent tôt. Comme Niran (16 ans), en Thaïlande, l'explique : « Je veux jouer avec les autres. Mais, parfois, comme je n'ai pas de nationalité, je ne peux pas m'inscrire aux compétitions. Je voudrais vraiment être un footballeur professionnel. »

En République dominicaine, de nombreux participants ont cité le baseball, le sport le plus populaire du pays, comme leur loisir préféré. Bien que certains d'entre eux aient montré leur capacité d'en faire plus qu'une activité de loisir, il était tout simplement hors de question de jouer au baseball en compétition : « On a proposé à mon fils de rejoindre une équipe et de par-

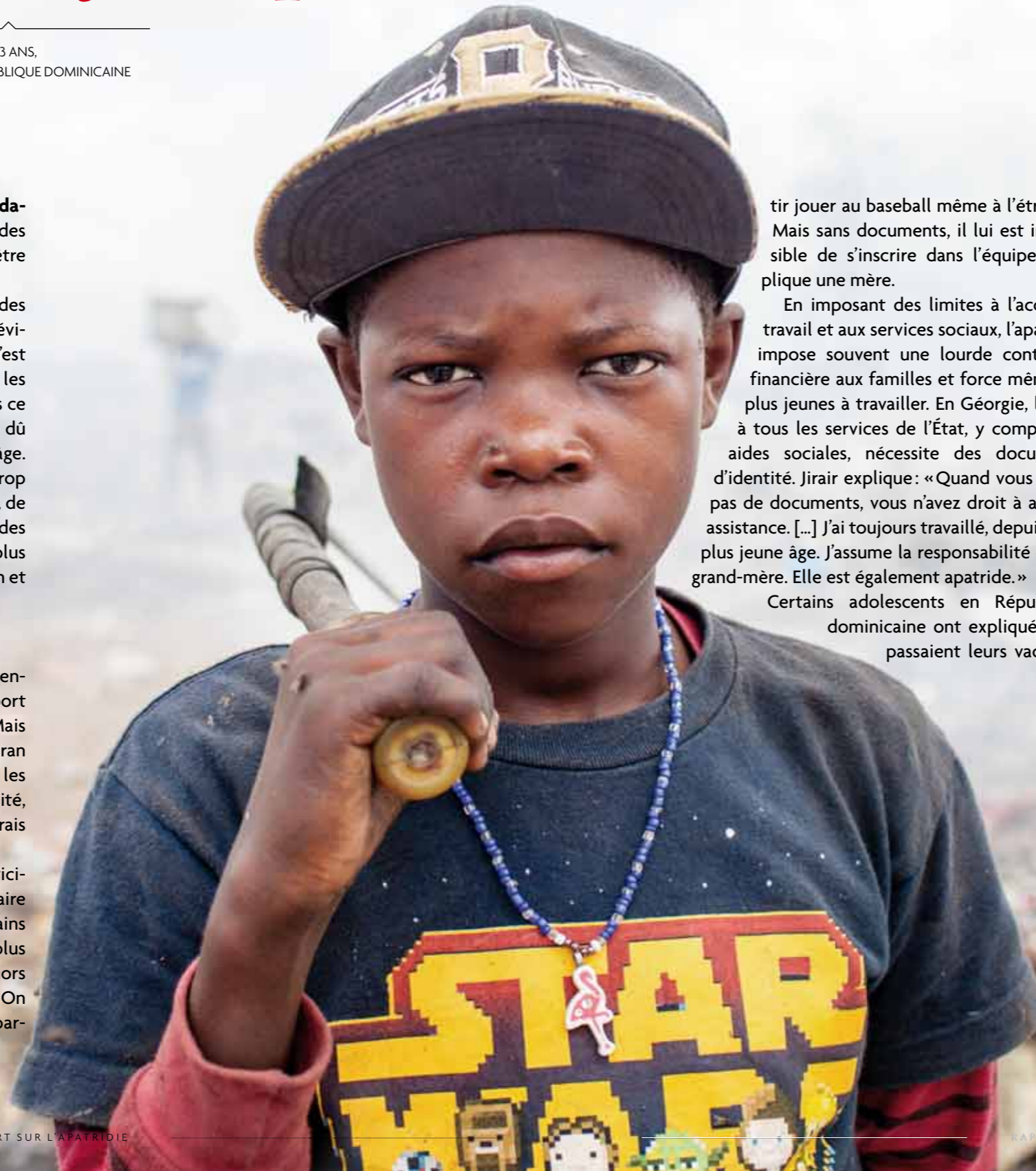
tir jouer au baseball même à l'étranger. Mais sans documents, il lui est impossible de s'inscrire dans l'équipe », explique une mère.

En imposant des limites à l'accès au travail et aux services sociaux, l'apatridie impose souvent une lourde contrainte financière aux familles et force même les plus jeunes à travailler. En Géorgie, l'accès à tous les services de l'État, y compris les aides sociales, nécessite des documents d'identité. Jirair explique : « Quand vous n'avez pas de documents, vous n'avez droit à aucune assistance. [...] J'ai toujours travaillé, depuis mon plus jeune âge. J'assume la responsabilité de ma grand-mère. Elle est également apatride. »

Certains adolescents en République dominicaine ont expliqué qu'ils passaient leurs vacances

scolaires à faire les poubelles dans l'espoir de gagner un revenu supplémentaire pour leurs familles. Joe est l'un d'entre eux, et on le trouve souvent « en vacances » dans la décharge publique de San Pedro de Macoris. Située au milieu d'immenses plantations de cannes à sucre, à l'est du pays, cette « cour de récréation », comme l'appelle Joe, est son lieu de villégiature pendant toutes les vacances. En triant les ordures pour trouver de la ferraille, il affirme pouvoir gagner jusqu'à 50 pesos (un peu plus d'un dollar) par jour.

« J'aime aller à l'école », raconte Joe, qui vit avec sa famille et va à l'école à El Soco dans l'un des complexes en parpaings construits pour héberger les ouvriers des plantations et leurs familles depuis la première moitié du xx^e siècle. « J'aime surtout les maths », explique-t-il, bien que sa casquette de baseball suggère un autre intérêt partagé par presque tous les jeunes dominicains. « Quand je serai grand, je voudrais être joueur de baseball, avoue-t-il. Mais je ne joue pas au baseball cet été. »



INSÉCURITÉ CONSTANTE

L'apatridie peut également exposer les enfants à des expériences qui créent un sentiment d'insécurité et la peur de se déplacer. En Malaisie, Sajna (19 ans) se souvient d'un incident survenu à l'âge de 17 ans qui l'a marquée: «Il y a deux ans, j'étais dans un bus qui a été arrêté à un barrage routier. La police recherchait des bandits. Ils m'ont contrôlée, et comme je n'avais aucun document prouvant ma nationalité, ils m'ont fait descendre du bus. C'était vraiment embarrassant; comme si j'étais une criminelle. Je suis allée au poste de police et les choses se sont finalement arrangées. C'était une expérience terrible.»

Joseph (23 ans), en Côte d'Ivoire, explique qu'il a peur de quitter son village d'origine: «Je ne peux pas me déplacer parce que la police et la gendarmerie demandent les papiers. Je n'ai pas de papiers, alors ils me demandent de l'argent. Comme je ne peux pas payer, ils menacent de me frapper et de m'arrêter.»

La sécurité est considérée comme intégralement liée à la citoyenneté. Un parent apatride en Italie, Dumitru, raconte comment il s'était fait arrêter et menacer d'expulsion à l'âge de 18 ans. Un autre père apatride, Sandokan, a fait remarquer que la nationalité italienne était une forme de protection particulièrement importante au regard du fait que sa famille était facilement identifiable comme rom et, par conséquent, exposée à la discrimination.

En Thaïlande, Artee (18 ans) explique que, sans nationalité, sa famille pourrait être expulsée de chez elle à tout moment: «Ma mère a acheté un terrain de façon informelle à une personne qu'elle connaissait, mais comme aucun d'entre nous ne possède la nationalité,

elle n'a pas pu mettre son nom sur le titre de propriété. J'ai vraiment peur que notre maison soit prise à tout moment.»

VULNÉRABILITÉ**À L'EXPLOITATION ET AUX MALTRAITANCES**

L'apatridie peut aussi exacerber les vulnérabilités existantes et, dans les cas extrêmes, conduire à l'exploitation et aux abus. En Côte d'Ivoire, de nombreux enfants abandonnés sont apatrides et l'absence de documents prouvant leur identité et leur nationalité les met dans une situation encore plus précaire. David (10 ans) ne peut pas aller à l'école parce que le travailleur social qui s'occupe de lui pense que cela ne serait pas possible sans documents. Sa situation l'affecte profondément; il est incontinent et doit donc dormir seul. Tandis que ses amis et ses frères et sœurs étudient, David garde le troupeau de moutons familial et effectue diverses tâches ménagères.

Les mauvais traitements peuvent prendre différentes formes au fur et à mesure que les enfants grandissent. Clémentine (22 ans) et Odile (21 ans) sont des sœurs apatrides qui vivent à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Quand elles étaient très jeunes, leur tante, à qui elles avaient été confiées, les a obligées à travailler dans un restaurant, puis les a forcées à se prostituer. Privées de la protection liée à la possession de documents d'identité, elles se sont retrouvées prises au piège. C'est seulement quand la situation est devenue intolérable qu'elles ont trouvé le courage de fuir. Cependant, elles ont perdu toutes leurs affaires, y compris le certificat de naissance du fils de Clémentine âgé de quatre ans, ce qui l'expose à un risque élevé d'apatridie.

JIRAIR,
19 ANS, GÉORGIE

« Les portes du monde me sont fermées. »

L'absence d'emplois correspondant à leur capacité, à leur ambition et à leur potentiel a constitué la frustration la plus fréquemment citée par les jeunes consultés dans le cadre de ce rapport. Faute de solution, l'apatridie crée de nouveaux blocages insurmontables lors du passage de l'enfance à l'adolescence et à l'âge adulte. Que cela résulte de leur accès limité aux opportunités d'éducation ou de leur incapacité à circuler aussi librement que leurs compatriotes jouissant de la nationalité, les jeunes apatrides estimaient que l'apatridie les privait souvent de liberté, d'indépendance et de la possibilité de s'extraire de la pauvreté et de la marginalisation dans lesquelles ils ont grandi. Nombre d'entre eux ont avoué qu'ils menaient une vie leur permettant de satisfaire leurs besoins de base, mais qu'elle était très loin de l'avenir dont ils avaient rêvé.

INCERTITUDE ET DÉSIILLUSION

La plupart des jeunes interrogés ont déclaré qu'en approchant de l'âge de quitter l'école ils ont développé un sens aigu de l'impact que l'apatridie aurait sur leurs perspectives d'avenir. «Ma vie entière est un point d'interrogation», explique Vikash (23 ans), originaire de Malaisie, résumant ainsi la frustration, l'incertitude et la désillusion face à l'avenir exprimées par beaucoup de jeunes apatrides avec lesquels le HCR s'est entretenu. Comme d'autres, il souhaitait partir travailler à Singapour ou en Inde mais, sans documents de voyage, même un voyage au-delà des frontières de leur État fédéral, l'expose à la détention.

Javier (19 ans), originaire de République dominicaine, aujourd'hui ouvrier du bâtiment, n'a pas pu réaliser ses ambitions parce que, sans documents prouvant sa nationalité, il ne peut pas acquérir les qualifications universitaires nécessaires: «Je veux étudier le droit parce que je respecte la profession d'avocat, dit-il, mon rêve

est de pratiquer le droit et d'aider les gens qui ont des problèmes.»

Beaucoup de jeunes apatrides interrogés ont affirmé qu'ils avaient réalisé à quel point leurs horizons professionnels étaient limités à cause des restrictions à leurs déplacements pour chercher du travail au-delà de leurs communautés et de leurs districts locaux. Comme l'exprime King (19 ans), en Thaïlande: «Pour avoir un bon emploi, je dois avoir une expérience professionnelle. Mais à chaque fois que je veux me déplacer au-delà des frontières du district, je dois obtenir un permis. C'est toute une histoire et, du coup, je rate les expériences dont j'ai besoin pour être en bonne position. Je regarde les autres avancer. Parfois, j'ai l'impression que c'est la fin.»

Grâce à leur persévérance et à leur détermination, certains jeunes apatrides sont parvenus jusqu'au terme de procédures de sélection exigeantes et compétitives —pour finalement se voir refuser le travail puisque l'absence de nationalité les empêchait de satisfaire les conditions formelles pour le poste.

Kavita en Malaisie souhaitait enseigner l'art mais aucun établissement d'enseignement supérieur n'a voulu l'admettre parce qu'elle était apatride. Sans se laisser décourager, elle a postulé à un emploi dans l'école d'infirmières locale mais, bien qu'elle ait fait une excellente prestation à l'entretien, elle n'a pas été prise pour le poste parce qu'elle ne pouvait pas ouvrir un compte en banque ou un compte retraite. Elle travaille aujourd'hui dans l'épicerie d'un ami. «C'est un travail sans perspective d'avenir, explique Kavita. Mais pour l'instant, ce travail est très utile puisque je ne possède pas de documents prouvant ma nationalité et je ne peux pas travailler ailleurs. Mais j'aimerais devenir enseignante. C'est mon ambition depuis que je suis très jeune. Je donne actuellement des cours particuliers à des enfants dans la maison de mon oncle. C'est pour moi une façon d'entretenir mon rêve.»

Kavita, 22 ans, Malaisie.

PHICE / R. ARNOLD

Dans l'incapacité d'obtenir des qualifications professionnelles, de nombreux jeunes apatrides suivent des formations ou travaillent comme volontaires juste pour acquérir des compétences utiles. Valentino (21 ans), un Rom apatride, a convaincu son conseil municipal de lui permettre de suivre un cours de cuisine. «J'ai suivi un cours municipal pour apprendre à faire des pizzas, dit-il. Je suis devenu très bon. Je travaillais dans la pizzeria d'un ami et les clients demandaient s'il y avait un pizzaiolo chef dans la maison! J'ai même commencé à donner des cours de fabrication de pizzas à des migrants bangladais. J'aurais rêvé d'avoir ma propre pizzeria mais pour cela, je dois obtenir la nationalité. Je veux trouver un emploi, une maison. Je veux avoir une vie normale. Pour d'autres, ces choses peuvent paraître banales, mais elles ne le sont pas pour moi.»

DES RÊVES QUI S'ÉRODENT

Tous les apatrides interrogés partageaient la même impression de rêves qui s'effiloçaient avant même de pouvoir commencer à se réaliser. Des personnes talentueuses, désirant fortement contribuer à leurs communautés et à leurs sociétés, ont été contraintes de se contenter des opportunités limitées offertes aux personnes dépourvues de nationalité. «Je veux devenir médecin», déclare Julia (16 ans), en République dominicaine. «Je veux aider les gens, tous les membres de la communauté qui sont malades, pas seulement les personnes qui ont de l'argent. Mais je perds espoir parce

que je n'ai pas de documents. Je ne pourrai pas passer les examens finaux du lycée et aller à l'université.»

En Géorgie, Jirair aspire à devenir lutteur, mais il sait que le temps file: «Les portes du monde me sont fermées. Tout le monde est parti pour un tournoi et je suis resté là pour m'entraîner tout seul. Les entraîneurs me soutiennent, en disant: "Ça va, sois patient, continue de t'entraîner." Tous les autres partent et reviennent avec plein de nouveautés. J'écoute leurs histoires et je pleure à l'intérieur de moi. Mais j'espère encore devenir un bon entraîneur pour les jeunes, et donner l'exemple. J'ai besoin de la citoyenneté pour réaliser mes rêves.»

Artee, 18 ans, issue de la communauté des Akhas en Thaïlande, est une étudiante sérieuse et appliquée qui fait la fierté de son école et de sa communauté. Elle pilote les étudiants volontaires dans des projets locaux de reforestation, elle fait campagne contre le trafic de drogue dans sa communauté et elle aide les personnes qui se soignent contre l'addiction. Ses camarades et ses enseignants la considèrent avec respect. La vraie passion d'Artee, c'est la danse. «Mon rêve est de devenir professeur de danse», explique la jeune femme de 18 ans. «Je veux enseigner la danse traditionnelle et d'autres danses dans une école gouvernementale dans une zone de montagne. Je veux entretenir et montrer la culture thaïlandaise aux autres personnes du monde entier. Mais je pense que c'est impossible parce que je n'ai pas la nationalité thaïlandaise.»



Artee, 18 ans, Thaïlande.



Javier, 19 ans, République dominicaine.

Sans citoyenneté, Artee craint que son rêve ne soit anéanti et qu'elle ne doive retourner travailler dans la ferme de ses parents. Ses camarades de classe ont aussi leurs rêves — professeur de mathématiques, policier, musicien — mais ils attendent également d'obtenir la nationalité thaïlandaise. Ils appartiennent tous à la communauté des Akhas et beaucoup ne possèdent aucune nationalité.

Cependant, l'espoir renaît dans certains pays. Les gouvernements commencent à prendre conscience combien la vie des jeunes apatrides peut être changée par l'octroi d'une nationalité, de même qu'ils saisissent de plus en plus la contribution précieuse que ces jeunes peuvent apporter à la prospérité, à la sécurité et au bien-être des communautés dans lesquelles ils vivent.

En Thaïlande, suite à d'importantes réformes législatives portant sur la nationalité et l'état civil, et l'adoption d'une stratégie nationale progressive en matière de nationalité et de statut juridique, des signes d'espoir apparaissent dans le district de Mae Fa Luang, dans la province de Chiang Rai, où Artee et ses amis apprennent, jouent et grandissent ensemble. Le bureau du district à Mae Fa Luang s'occupe essentiellement de résoudre des questions de nationalité et de documents auxquelles les enfants comme Artee sont confrontés, et a mis en place des procédures pour régler ce problème. Le commissaire du district comprend la valeur que ces enfants attribuent à une carte d'identité prouvant que le détenteur est un citoyen thaïlandais. «J'ai beaucoup de compassion pour ceux qui n'ont pas de nationalité, dit-il. Rien ne peut compenser les droits que ces enfants auraient s'ils étaient thaïlandais.»

Des initiatives prometteuses sont aussi en cours ailleurs: en Côte d'Ivoire, une simple procédure déclarative a été mise en place pour permettre aux personnes apatrides ayant des liens de longue date avec le pays d'acquérir la nationalité ivoirienne; en Géorgie, des réformes législatives récentes permettent désormais aux apatrides de voir leur statut reconnu et leur ouvre une voie claire pour acquérir la nationalité géorgienne; en Malaisie, le gouvernement a lancé une campagne pour renforcer ses efforts visant à promouvoir l'accès à la nationalité et accepte les demandes des apatrides sollicitant la délivrance d'une carte d'identité malaise dans le cadre d'une initiative de la société civile; des mesures sont prises en République dominicaine pour redonner la nationalité dominicaine à des apatrides qui en avaient été privés et l'Italie est en passe de devenir partie à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, laquelle comprend des garanties importantes pour prévenir l'apatridie chez les enfants.

Je suis là, j'existe

Le message le plus fort qui ressort des consultations avec les enfants et les jeunes est qu'ils existent et qu'ils veulent être reconnus. «Je suis un être humain», «C'est un fait, devant vos yeux, que j'existe», «Je fais partie de cette société», «Nous sommes tous de cette terre» font partie des phrases qui exprimaient les sentiments les plus communément rencontrés. Bien que n'étant pas reconnus comme ressortissants des pays dans lesquels ils sont nés et ont vécu toute leur vie, presque tous les enfants et jeunes interrogés avaient un profond sentiment de loyauté envers leur pays: «Je me sens dominicaine... indépendamment des documents», déclare Paloma, originaire de République dominicaine.

Aucun des participants à l'enquête n'a choisi d'être apatride et l'apatridie n'a empêché aucun d'entre eux d'établir des liens, de souhaiter s'intégrer et de contribuer à la vie de sa communauté. «C'est le meilleur pays au monde», déclare Julio (23 ans), en République dominicaine, «mais tous les pays ont des défauts que nous devons corriger. Vous devez posséder une carte d'identité pour pouvoir le faire.»

Le droit international reconnaît le droit de tout enfant à une nationalité. Ce droit est clairement énoncé à l'article 7 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, instrument presque universellement ratifié, selon lequel: «L'enfant est enregistré aussitôt

sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.»

Cette protection se reflète dans de nombreux autres instruments internationaux et régionaux. Les organes des droits de l'homme et les institutions des Nations Unies ont souligné le fait que le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant exige que les enfants soient protégés contre l'apatridie.

Dans presque tous les cas d'apatridie chez les enfants, la meilleure solution est de leur accorder la nationalité du pays dans lequel ils sont nés et ont vécu toute leur vie. Il est essentiel que cela se réalise dès que possible afin qu'aucun enfant ne grandisse avec les privations causées par l'apatridie. Il n'est pas seulement dans l'intérêt supérieur de l'enfant, mais aussi dans l'intérêt de l'État de résoudre l'apatridie à la naissance ou dès que possible après la naissance. Les enfants apatrides doivent aussi pouvoir légalement jouir de leurs droits essentiels, comme le droit à l'éducation et à la santé, jusqu'à ce qu'ils acquièrent une nationalité. Cela contribue également à l'intégration et à la cohésion sociale.

Une fois que leur statut juridique est réglé, les enfants apatrides peuvent poursuivre leurs rêves et contribuer à la société: «Maintenant que j'ai une cedula [carte nationale d'identité], j'ai la preuve que je suis dominicaine et je peux faire tout ce que les autres Dominicains peuvent faire», affirme Wildiana (18 ans).

La prévention et la résolution de l'apatridie chez les enfants constituent l'un des principaux objectifs de la campagne **#IBELONG (#J'EXISTE)** du HCR visant à mettre fin à l'apatridie d'ici 10 ans. Pour atteindre cet objectif, le HCR prie tous les États d'adopter les mesures suivantes conformément aux Actions 2, 3, 4 et 7 du Plan d'action mondial pour mettre fin à l'apatridie:

- Permettre aux enfants d'obtenir la nationalité du pays dans lequel ils sont nés, pays où ils seraient sinon apatrides;
- Abroger les lois qui empêchent les mères de transmettre leur nationalité à leurs enfants afin que leurs droits soient identiques à ceux du père;
- Supprimer les lois et les pratiques qui privent les enfants de la nationalité en raison de l'appartenance ethnique, de la race ou de la religion;
- Garantir l'enregistrement universel des naissances afin de prévenir l'apatridie.

Le conflit en Syrie, la plus importante crise humanitaire dans le monde, a forcé plus de quatre millions de réfugiés à fuir vers les pays voisins. Un déplacement de cette ampleur expose les enfants à un risque d'apatridie. En raison de la discrimination liée au genre inscrite dans la loi syrienne relative à la nationalité, les enfants syriens ne peuvent acquérir la nationalité que par leur père. Le conflit ayant laissé près de 25% des ménages de réfugiés syriens sans père en mesure d'attester la nationalité, la production d'un certificat de naissance reste le seul moyen de prouver la citoyenneté d'un enfant dans de nombreux cas. Comme l'a fait remarquer un père réfugié syrien: «S'ils n'ont pas de certificat de naissance, c'est comme s'ils n'existaient pas.»

Reem (21 ans) a été forcée de fuir la Syrie en 2014, alors qu'elle était enceinte, après qu'une bombe ait tué son mari et détruit sa maison. Une fois en Jordanie, elle a donné naissance à son fils Adnan dans un hôpital situé dans le principal camp de réfugiés à Zaatari. Reem savait que la procédure d'enregistrement d'Adnan serait difficile sans son mari et sans le certificat de mariage que le couple n'avait pas obtenu en Syrie — une condition posée par la loi pour enregistrer toute nouvelle naissance dans tous les pays de la région. Beaucoup de réfugiés syriens rêvent de rentrer un jour en Syrie et d'élever leurs enfants en paix. Mohammad (33 ans), père de trois enfants, s'inquiète: «Un jour, nous retournerons en Syrie. Mais comment faire si je n'ai aucun moyen de prouver que mes enfants sont syriens?»

Heureusement, le gouvernement jordanien a créé un tribunal du statut personnel (tribunal appliquant la *charia*) et un service de l'état civil dans le camp de réfugiés de Zaatari chargé de valider et d'enregistrer les mariages et de veiller à ce que tout enfant débute sa vie avec un certificat de naissance. Le certificat sert de preuve d'identité et montre le lien entre l'enfant et la Syrie. «Quelles que soient les circonstances, dans la mesure où la naissance a lieu sur le territoire jordanien, nous devons assumer la responsabilité de l'enregistrer», explique le chef du service de l'état civil. En deux ans, 3597 naissances d'enfants syriens ont été enregistrées dans le camp de Zaatari.

Les enfants et les jeunes apatrides ne réclament pas un traitement spécial. Ils demandent juste l'égalité de traitement: la chance d'avoir les mêmes opportunités que les autres enfants. Il est de notre responsabilité de leur donner cette chance.

« Tout comme mes amis et d'autres personnes, je souhaite avoir une vie normale en tant qu'être humain. »

KAVITA, 22 ANS, MALAISIE



Zainab et son bébé, réfugiés syriens, Jordanie.

© HCR / C. HERWIG



UNHCR
The UN Refugee Agency

Pour savoir comment vous engager
et soutenir la campagne **#J'EXISTE**
(**#IBELONG**), veuillez consulter:
www.unhcr.org/ibelong/fr

Photo de couverture:
Tha Chaa, 18 ans, Malaisie.
© HCR / R. ARNOLD

Pour protéger les identités, les noms de certaines des personnes évoquées dans ce rapport ont été modifiés.

Le HCR souhaiterait exprimer sa reconnaissance envers les nombreux enfants, jeunes adultes, parents et tuteurs ayant accepté de participer aux consultations sur lesquelles ce rapport se base.

Tous les membres de l'équipe de recherche ont été profondément touchés par la manière dont les participants perçoivent le fait de grandir sans nationalité.

Les actions que mène actuellement le HCR pour réduire et prévenir l'apatridie bénéficieront de ce précieux partage d'opinions.



UNHCR
The UN Refugee Agency

PUBLIÉ PAR :

HCR

Division
de la Protection
internationale

Novembre 2015

